



L'essentiel du conseil communautaire

28/11/2023

Salle polyvalente - Dournazac

Administration générale

Les élus communautaires se sont prononcés à l'unanimité sur l'inscription au Contrat Départemental de Développement Intercommunal de 8 nouveaux projets qui bénéficieront de subventions. 4 concernent plus directement les Communes et la Communauté de communes :

- Aménagements urbain - Secteur du château de Châlus-Chabrol à Châlus
- 2nde tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Nexon
- Extension du réseau d'assainissement Rue Aimé Pataud à Châlus
- Etude de préparation au transfert des compétences Eaux et Assainissement à la Communauté de communes

Finances

En fin d'année, un point est fait sur la situation financière sur le Budget principal 2023. Les crédits prévus de 3 chapitres sont insuffisants et nécessitent une décision modificative. Cette situation est due notamment à des plusieurs arrêts longue maladie donnant lieu à des remplacements de personnel.

A l'occasion du passage à la M57, la communauté de communes se dote d'un règlement administratif et financier.

Les délibérations concernant les finances a été voté à l'unanimité.

Ressources humaines

- **Une mise à jour du tableau des effectifs** et l'organigramme suite à des suppressions et créations de postes au cours de l'année. Si des missions ont évoluées, le nombre d'agents reste stable depuis la fusion de 2017 (36 agents en activités : 34 agents territoriaux et 2 agents en contrat de projet sur des missions financées – Petites Villes de Demain et Plan Climat Air Energie Territorial). Ces mises à jour ont été adoptées à l'unanimité.
- Le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention) a voté la poursuite du poste de chargée de mission transition énergétique et mobilité, sous forme d'un contrat de projet d'une durée de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette mission va permettre notamment le développement des énergies renouvelables, les efforts de maîtrise de l'énergie ou le développement de mobilité.

Aménagement du Territoire et Environnement

- Eau (SPANC/GEMAPI/assainissement/AEP) :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été adopté à l'unanimité. Cependant, le service doit évoluer notamment afin d'assurer son équilibre financier, de simplifier la périodicité des visites en mettant en cohérence le dimensionnement du service avec ces périodicités et de faciliter les relations entre les usagers et les services.

Après examen des plusieurs propositions des services, en bureau élargi à la conférence des maires et en conseil d'exploitation du SPANC, le conseil communautaire a validé, à la majorité des suffrages exprimés (8 abstentions) les évolutions suivantes :

- Mise en place d'une périodicité de 10 ans pour toutes les installations,
- Mise en place d'une annualisation de la redevance pour contrôle périodique. Ainsi, 1/10^e du montant du contrôle périodique sera payé directement avec la facture d'eau, chaque année.

- La hausse des montants de redevance comme ci-contre

L'absence de remise aux normes de l'installation d'assainissement non collectif suite à l'acquisition d'un bien immobilier expose à une majoration de 50% la 1^{re} année, de 100% la 2nde et de 150% la 3^e. Le règlement de service sera revu en conséquence.

- Transition écologique et énergétique/Développement durable :

Dans la continuité du schéma directeur vélo et son PCAET, la Communauté de communes propose aux communes une opération collective favorisant

Type de contrôle	Redevance	Observations
Diagnostic de l'installation existante / Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	220 € annualisé Soit 22 € / an	Redevance due annuellement, rattachée à la facture d'eau potable. Comprend le conseil et l'information des usagers, la transmission de documents, la visite périodique prévue réglementairement tous les 10 ans.
Diagnostic vente	200 €	Contrôle effectué à la demande de l'utilisateur en cas de transaction immobilière
Contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée (conception + réalisation)	260 € (130 € + 130 €)	Deux facturations effectuées : 1/ Lors du contrôle de conception et d'implantation du projet ; 2/ Lors de la réalisation des travaux.
Contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée, avec intervention d'un bureau d'études (conception + réalisation)	200 € (70 € + 130 €)	Deux facturations effectuées : 1/ Lors du contrôle de conception et d'implantation du projet ; 2/ Lors de la réalisation des travaux.
Contrôle des installations réhabilitées suite à un diagnostic de l'existant (sauf vente) (conception + réalisation)	130 € (0 € + 130 €)	A appliquer si le dossier de conception est déposé dans un délai d'un an après la visite périodique (hors diagnostic vente).
Visite complémentaire avec instrument de détection	30 €	
Contre-visite	50 €	Vérification de travaux prescrits ou réalisation de constatations complémentaires suite à un précédent contrôle.
Déplacement sans intervention	50 €	Applicable notamment en cas d'absence à un rendez-vous pour visite périodique de l'installation, après envoi de 2 avis préalables de visite.

le développement de stationnements vélos à proximité des abords des bâtiments et espaces publics. La communauté de communes acquiert les arceaux et abris vélos et les mets à disposition des communes qui en assureront l'installation et l'entretien. Une convention entre l'EPCI et la commune est prévue pour formaliser ce partenariat. Les coûts de l'opération, d'un montant maximum de 50 000 € sont supportés par la communauté de communes. Elle devrait être financée à hauteur de 80% notamment grâce à un financement FEDER.

Un dernier état des lieux est en cours avec les communes. Ce sont à minima 86 arceaux et 2 abris vélos qui devrait être installés sur le territoire. Le lancement de cette opération a été adopté à l'unanimité.

« Nov habitat 87 » : plateforme territoriale de la rénovation énergétique porté par le SEBV a accompagné et conseillé, depuis 2022, 250 ménages du territoire communautaire. Le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité sur la poursuite de ce partenariat en 2024, avec une participation financière quasiment identique à celle de 2023.

Compte rendu des commissions thématiques

Commission Culture réunie le 10 octobre 2023 ; 14- Conseil d'exploitation du SPANC réuni le 17 octobre 2023 ; Commission Communication réunie le 8 novembre 2023 ; Commission Economie réunie le 20 novembre 2023 ; Vous trouverez les comptes sur l'intranet de la communauté de communes.

<https://www.paysdenexon-montsdechalus.fr/acces-prive.html>

Questions et informations diverses

Pour information, dans le cadre des délégations du conseil communautaire au Président :

- Une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 € va être ouverte,
- Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), la communauté de communes a, au titre des 11 1^{er} mois de l'année 2023, accompagné 4 dossiers de travaux d'adaptation du logement à l'autonomie de la personne et 2 dossiers de rénovations énergétiques pour un montant de 3 727 €